

## PROJET DE LA ZONE AMERIQUE DU NORD 2016-2018

**A travers la définition concertée d'axes prioritaires pour les trois années à venir et la référence au Plan d'orientation stratégique de l'AEFE 2014-2017, le projet de la zone Amérique du Nord a pour fonction de proposer un cadre de référence aux établissements scolaires qui s'y trouvent implantés et de s'articuler avec leurs plans stratégiques, dans le respect de leurs spécificités. Il permet ainsi de donner tout son sens à la notion d'homologation et d'en proposer une déclinaison adaptée aux caractéristiques de la zone. Le projet de zone servira aussi à fournir à l'équipe de zone un tableau de bord pour guider son action de soutien et d'accompagnement des établissements nord-américains.**

**Ces priorités s'inscrivent dans le cadre des orientations du Ministère de l'Education nationale et des priorités de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger.**

**Elles prennent en compte les caractéristiques de la zone en termes de fonctionnement et de pratiques pédagogiques.**

**Elles se traduisent en cinq grands axes et se déclinent en objectifs qui pourront faire l'objet d'une évaluation au niveau de la zone.**

---

### **PRESENTATION DE LA ZONE**

La zone Amérique du Nord de l'AEFE comprend le Canada et les Etats-Unis et rassemble, à la rentrée 2016, 54 établissements scolaires répartis dans 6 villes du Canada et 32 villes des Etats-Unis.

Ces établissements ont un certain nombre de caractéristiques communes :

- Ils sont homologués, c'est-à-dire qu'ils respectent les programmes et préparent aux examens français, reconnus et accrédités par le Ministère de l'Education nationale.
- Ils sont très majoritairement indépendants, privés, payants, à but non lucratif. Juridiquement, ils sont gérés par des Boards qui sont responsables de l'investissement et du fonctionnement des établissements et fixent le montant des frais de scolarité. Certaines écoles sont des écoles publiques à charte (charter schools) comme en Floride, en Californie (Santa Rosa), à La Nouvelle Orléans.
- Ils sont soumis à la concurrence des autres établissements indépendants de leur ville ou région.
- Ils sont, pour la plupart, de création récente ou relativement récente. Le premier établissement français en Amérique du Nord a été créé à New York en 1935. En 1980, la zone comptait 14 établissements, il y en avait 31 en 2000 et 54 à la rentrée 2016.
- Quelques établissements de la zone ont opté pour une accréditation par l'organisation du baccalauréat international de Genève au niveau de l'école primaire (Primary Years Program ou PYP) ou du collège (Middle Years Program ou MYP) tout en souhaitant rester fidèle au cadre de l'homologation.
- Un certain nombre d'établissements (20 à la rentrée 2016) ont choisi un partenariat avec la Mission Laïque Française (MLF) et sont regroupés dans le réseau nord-américain de la MLF (MLF America).
- Un petit nombre d'établissements propose au niveau du lycée, à côté de la filière conduisant au baccalauréat français, une filière conduisant au baccalauréat international de Genève.
- Plusieurs établissements ont opté pour la mise en place d'un enseignement bilingue sous des

modalités diverses, dans le respect des critères d'homologation.

La répartition géographique des établissements au sein de la zone est hétérogène : on trouve 7 établissements situés dans 4 Provinces au Canada sur 14 et 47 établissements localisés dans 20 Etats des Etats-Unis sur 50.

L'installation des écoles correspond à la présence, au moins historique de communautés françaises et francophones relativement importantes, le plus souvent dans de grandes villes ayant attiré des entreprises françaises, les postes diplomatiques, les sites touristiques et/ou industriels.

Au total, 631 enseignants du premier degré et 382 enseignants du second degré, titulaires, expatriés, résidents (au Canada seulement) ou recrutés locaux, interviennent dans 7 établissements conventionnés (5 au Canada et 2 aux États-Unis), et 47 établissements homologués partenaires (2 au Canada et 45 aux États-Unis).

Aux Etats-Unis, on compte, en tant que titulaires du MENESR, 249 personnels du second degré et 511 du premier degré, dont 64 personnels directement gérés par la MLF.

Au Canada, on compte, en tant que titulaires du MENESR, 133 personnels du second degré et 120 du premier degré.

On le constate ces personnels se caractérisent par une mobilité importante, surtout aux Etats-Unis, en raison des conditions d'attribution des visas. Ce qui justifie l'effort important qui est fait pour la formation continue des personnels de la zone.

Le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements à programme français au Canada était de 7945 en 2014-2015, dont 2496 français (31,46%), 4528 nationaux (56,05%) et 921 appartenant à d'autres nationalités (12,48%). La proportion globale d'élèves francophones y est très majoritaire.

Le nombre d'élèves scolarisés dans les établissements à programme français aux Etats-Unis était de 16392 en 2014/2015 dont 7311 français (44,82%), 7294 américains (44,96%) et 1787 appartenant à d'autres nationalités (10,20%). La proportion globale d'élèves francophones y est minoritaire.

Au total, 24337 élèves étaient scolarisés, en 2014/2015 dans les établissements à programme français de la zone, dont 15908 au niveau primaire (maternelle et élémentaire) et 8429 au niveau secondaire (collèges et lycées).

L'équipe pédagogique de zone est constituée de l'IEN basée à Ottawa et de deux CPAIEN basées à San Francisco et à Washington. Elle est placée sous l'autorité de l'attaché culturel basé à Washington, chef du service des établissements scolaires et responsable de la zone Amérique du Nord de l'AEFE. A Washington se trouve également en poste une responsable administrative de la gestion des personnels détachés de l'Education nationale. Deux coordinateurs pédagogiques MLF complètent l'équipe pédagogique de l'AEFE. L'équipe administrative du réseau MLF comprend un responsable de réseau en poste à Dallas et un délégué général basé à Portland, Oregon.

## LES STRUCTURES

État/Province	Ville	Nombre d'écoles	Niveaux d'enseignement homologués	Secteur
<b>Etats-Unis</b>				
Arizona	Phoenix	1	PS à CM1	Ouest
Californie	Berkeley, Los Angeles, Palo Alto, San Francisco, San Diego, Sunnyvale, Santa Rosa	10	PS à la Terminale	Ouest
Caroline du Sud	Greenville	1	GS à la 3ème	Est
Colorado	Denver	1	PS au CM2	Ouest
Floride	Broward County, Miami-Dade County	3	PS à la Terminale	Est
Géorgie	Atlanta	2	MS au CM2	Est
Illinois	Chicago	2	PS à la Terminale	Est
Indiana	Indianapolis	1	PS au CM2	Est
Louisiane	Nouvelle-Orléans	3	PS à la 4ème	Ouest
Maine	South Freeport	1	PS au CM2	Est
Maryland	Bethesda	1	PS à la Terminale	Est
Massachusetts	Boston	1	PS à la Terminale	Est
Michigan	Detroit	1	PS à la 4ème	Est
Minnesota	Minneapolis/St Louis Park	1	PS à la GS	Est
New Jersey	New Milford, Morris Plains, Princeton	2	PS au CM2	Est
New-York	Brooklyn, Manhattan, Mamaroneck, Larchmont, Scarsdale	6	PS à la Terminale	Est
Oregon	Portland	2	PS à la 4ème	Ouest
Pennsylvanie	Philadelphie	1	PS au CM2	Est
Rhodes Island	Providence	1	PS au CM2	Est
Texas	Austin, Dallas, Houston	3	PS à la Terminale	Ouest
Washington	Seattle, Mercer Island	2	PS à la 4ème	Ouest
<b>Canada</b>				
Alberta	Calgary	1	PS à la Terminale	Ouest
Québec	Montréal, Québec	2	MS à la Terminale	Est
Ontario	Ottawa, Toronto	3	PS à la Terminale	Est
Colombie Britannique	Vancouver	1	PS à la 4ème	Ouest

## Axe n° 1

### Développer le bilinguisme et le multilinguisme dans les établissements nord-américains

Cet axe s'appuie plus particulièrement sur la circulaire 002177 de l'AEFE présentée dans la brochure : « Politique des langues AEFE : pour une éducation plurilingue »

<http://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/2015-brochure-politique-des-langues-web.pdf>

Il reprend aussi les actions prioritaires du Plan stratégique de l'AEFE 2014-2017, tient compte des spécificités locales et repose sur une approche adaptée aux sensibilités linguistiques particulières (situation du Québec et du Canada hors Québec).

Le bilinguisme et le plurilinguisme sont devenus des objectifs majeurs pour les établissements français du réseau mondial de l'AEFE. En Amérique du Nord, différentes démarches pour promouvoir le bilinguisme français/anglais sont actuellement mises en œuvre dans les établissements de la zone. Il est important de les analyser, de les valoriser et de les faire connaître au sein de la zone et au-delà.

On constate parfois une stagnation du niveau en français pour les anglophones et en anglais, pour les francophones ainsi qu'une fossilisation de certaines erreurs. Connaître les principes d'un bilinguisme et d'un plurilinguisme équilibré et prendre en compte l'hétérogénéité des niveaux en langues sont des conditions indispensables pour que nos élèves soient capables de communiquer et de penser dans au moins deux langues.

Pour renforcer le bilinguisme et le multilinguisme dans les établissements nord-américains, les objectifs prioritaires suivants sont fixés :

- **Renforcer, outre la maîtrise de la langue française, la compétence à apprendre les langues et une compétence interculturelle (Action 17, POS AEFE).**
- **Développer l'offre de certifications de français DELF/DALF (Action 26, POS AEFE).**
- **Consolider la qualité du bilinguisme français langue maternelle 2 et langue du pays d'accueil (Action 18, POS AEFE).**
- **Favoriser une politique ambitieuse des établissements en matière d'enseignement et d'apprentissage d'autres langues internationales (anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais). Assurer les enseignements de langues et en langues dans des parcours personnalisés de réussite (Action 19, POS AEFE).**
- **Donner des ressources et offrir des formations aux enseignants français et non français sur le bilinguisme, le plurilinguisme et les aides aux élèves ; intégrer des formations en/sur (l') anglais dans le PRF.**
- **Assurer la prise en charge différenciée des élèves : pour cela, développer les profils linguistiques à partir du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, évaluer régulièrement les acquis en fixant des objectifs intermédiaires, développer des parcours de réussite personnalisés en langue (PPRL).**
- **Développer des programmes harmonisés en articulant mieux les enseignements en français, en anglais et dans d'autres langues.**
- **Mutualiser les outils et les comparaisons de programmes entre les écoles du réseau nord-américain pour favoriser le développement du bilinguisme et du plurilinguisme. Valoriser les pratiques efficaces mises en œuvre dans les différents établissements.**
- **Faire connaître les projets fédérateurs et actions favorisant les liens entre le français et l'anglais.**
- **Dans une perspective d'encouragement du plurilinguisme, développer la pratique et le développement de l'intercompréhension entre les langues.**

## Axe n° 2

### Différencier les pratiques pédagogiques et personnaliser les parcours d'apprentissages à tous les niveaux de la scolarité (école, collège, lycée)

A tous les niveaux de la scolarité primaire et secondaire, l'objectif fixé par l'Education nationale est la réussite de tous les élèves. Cet objectif s'impose à tous les établissements, qu'ils soient en France ou homologués à l'étranger et ce, dans le cadre des nouveaux programmes de l'école primaire et du collège incluant la nouvelle organisation des cycles. Pour conduire tous les élèves au maximum de leurs potentialités et lutter contre les situations d'échec, il convient d'avoir recours à des pratiques pédagogiques qui permettent d'apporter des réponses personnalisées et adaptées aux caractéristiques individuelles de chaque élève tout en repérant et soutenant les élèves à besoins particuliers.

Dans les établissements nord-américains, trois facteurs facilitent cette personnalisation des apprentissages : la volonté des établissements de soutenir et définir clairement la différenciation pédagogique, la taille optimale des classes (autour de 20 élèves aux Etats-Unis, mais on retrouve des classes d'environ 30 élèves au Québec) et l'engagement des parents qui investissent fortement, dans tous les sens du mot « investir », dans les études de leurs enfants.

Pour renforcer la nécessaire personnalisation des apprentissages et des parcours scolaires, il convient de :

- ***Favoriser des modalités d'évaluations diversifiées, notamment l'évaluation positive (Action 25, POS AEFÉ).***
- ***Modifier les modalités d'enseignement et les modalités d'apprentissage pour une plus grande autonomie des élèves et le développement de leur compétence « apprendre à apprendre » (Action 40, POS AEFÉ).***
- ***Utiliser les potentialités du numérique pour une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé de la difficulté scolaire (Action 41, POS AEFÉ).***
- ***Développer l'usage des TICE comme un instrument de personnalisation des apprentissages à tous les niveaux de la scolarité.***
- ***Eduquer tous les élèves à un usage éthique et responsable du numérique (Action 43, POS AEFÉ).***
- ***Mettre en place dans les établissements une charte numérique adossée au règlement intérieur (Action 47, POS AEFÉ).***
- ***Mettre en place la spécialité informatique et sciences du numérique au lycée. Explorer la possibilité d'apporter à tous les élèves une initiation aux sciences du numérique dès l'école primaire (Action 44, POS AEFÉ).***
- ***Développer des approches pédagogiques différenciées au niveau de l'école primaire et du collège en lien avec l'organisation de l'enseignement en cycles et en référence aux progressions fixées par les programmes scolaires.***
- ***Renforcer l'utilisation diagnostique des évaluations et mettre en œuvre, en tant que de besoin, des « programmes personnalisés de réussite éducative » (PPRE) au niveau de l'école primaire et du collège.***
- ***Accompagner l'élève en situation de handicap (troubles du comportement, troubles médicaux, troubles des apprentissages) et favoriser la mise en place de parcours d'intégration et d'inclusion des élèves en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles (Projets personnalisés de scolarisation). (Action 78, POS AEFÉ).***
- ***Intégrer de manière contextualisée les procédures recommandées par la loi française sur le handicap (vade-mecum commun aux établissements et aux familles, mise en commun de bonnes pratiques). (Action 79, POS AEFÉ).***

- *Utiliser de façon ciblée les personnes ressources des établissements (spécialistes des apprentissages, personnes soutien ou FLE, responsables de CDI) au service des besoins particuliers des élèves.*
- *Favoriser le développement de l'autonomie d'apprentissage des élèves, à l'école, au collège et au lycée.*
- *Développer les travaux en groupe à l'école primaire, en fonction de projets interdisciplinaires.*
- *Développer les projets interdisciplinaires au collège (sciences, histoire des sciences et mathématiques ; français, histoire et histoire des arts).*
- *Mettre l'accent sur l'accompagnement personnalisé au lycée, en particulier pour répondre à des difficultés individuelles d'apprentissage ou favoriser la construction du projet individuel d'orientation des élèves ou d'approfondir leurs connaissances.*
- *Développer au lycée la dimension de travail en groupe et l'interdisciplinarité dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, des enseignements d'exploration de seconde et des travaux personnels encadrés (TPE).*
- *Proposer aux élèves volontaires, en cas de besoin, des stages de remise à niveau et des stages passerelle.*

### Axe n° 3

#### Développer la continuité des apprentissages de l'école maternelle à la fin du collège en référence au socle commun de connaissance, de compétences et de culture

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture constitue le cadre unique de la scolarité de l'école maternelle à la fin du collège : il donne sa cohérence aux programmes scolaires des différents niveaux de la scolarité jusqu'à l'entrée au lycée. En Amérique du Nord, la structure des établissements est a priori favorable à une continuité des apprentissages sur les douze années du cursus qui va de l'école primaire à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire, puisque beaucoup d'établissements nord-américains rassemblent école maternelle, école élémentaire et collège. Tout doit donc être fait pour faciliter le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire et de celle-ci au collège et favoriser l'existence d'une école du socle commun.

Pour renforcer l'indispensable continuité des apprentissages, il faut :

- *Encourager la continuité et la cohérence éducatives, mettre en place les conseils école/collège pour renforcer la continuité pédagogique entre premier degré et second degré (Action 13, POS AEFE).*
- *Réaffirmer l'unité du cycle de l'école maternelle en respectant les rythmes de l'enfant et en mettant en œuvre les dispositifs adaptés pour prévenir les difficultés scolaires. (Action 11, POS AEFE).*
- *Consolider le cycle des fondamentaux et garantir leur acquisition. Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour la maîtrise du socle commun (Action 12, POS AEFE).*
- *Communiquer et expliquer aux parents le texte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans ses versions française et anglaise.*
- *Travailler avec les enseignants la relation du socle commun avec les programmes de l'école primaire et du collège.*
- *Elaborer, au niveau de la zone, une comparaison du socle avec les Common Core State Standards en anglais et en mathématiques actuellement adoptés par 42 états sur les 50 que comptent les Etats-Unis.*

- **Proposer des projets communs à l'école maternelle et à l'école élémentaire : évaluations diagnostiques partagées GS/CP pour mieux évaluer notamment le niveau en français et les aides nécessaires. Travailler en équipe à la cohérence des objectifs, des démarches et des supports utilisés en cycle 1 et cycle 2.**
- **Proposer des actions communes à l'école et au collège : analyse partagée des évaluations du début de CE2, harmonisation des pratiques entre les enseignants du nouveau cycle 3 et ceux du cycle d'adaptation du collège, diversification des liaisons pour les élèves.**
- **Renforcer le développement des outils de mise en cohérence des cycles d'enseignement : programmations et progressions de cycle.**

#### **Axe n° 4**

#### **Valoriser le cursus scolaire de niveau lycée et promouvoir le baccalauréat français**

L'enseignement de l'école primaire et celui du collège trouvent leur unité dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Quant aux trois années du lycée, elles sont appelées à former un « continuum » avec les trois années de la licence française ou les quatre années du « Bachelor degree » nord-américain. Ces six ou sept années d'études, comprenant le dernier cycle de l'enseignement secondaire et le premier cycle des études universitaires, doivent être conçues comme un ensemble unique, cohérent, positionné en amont et en aval du baccalauréat. La très grande qualité du lycée français, comparé à la High School américaine et à l'International Baccalaureate, doit également être mieux mise en valeur, tout particulièrement en Amérique du Nord, dans un contexte concurrentiel très fort.

Pour aider à construire ce continuum qui relie les études au lycée au premier cycle de l'enseignement supérieur, et promouvoir le cursus du lycée français, il convient de :

- **Poursuivre la mise en œuvre de parcours de découverte des métiers et des formations dans tous les établissements à partir de la 5<sup>e</sup>. Renforcer l'orientation active pour développer l'autonomie des élèves et leur capacité à s'orienter tout au long de la vie (Action 31, POS AEFÉ).**
- **Aider les élèves à construire leur projet personnel d'orientation à travers la mise en place d'un Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF).**
- **Préparer les élèves à réussir dans l'enseignement supérieur au moyen de pratiques pédagogiques adaptées dans le cadre de la scolarité du lycée.**
- **Promouvoir l'égale valeur des trois séries du lycée général qui doivent proposer trois voies d'excellence vers les sciences, les sciences économiques et sociales ou les langues et les humanités.**
- **Mettre l'accent sur les spécificités du lycée à la française : accompagnement personnalisé, travaux personnels encadrés, enseignements d'exploration en classe de seconde, préparation à la philosophie avant la terminale et philosophie en terminale, spécialisation progressive en première et terminale.**
- **Assurer, avec l'appui du MENESR, une meilleure promotion des programmes, des diplômes nationaux et de leur plus-value internationale (Action 24, POS AEFÉ).**
- **Poursuivre et développer la promotion de l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur français, canadien et américain.**
- **Mieux faire connaître aux universités nord-américaines les caractéristiques du cursus du lycée conduisant au baccalauréat français.**
- **Promouvoir le baccalauréat français sous ses trois formes : baccalauréat général, option internationale du baccalauréat, baccalauréat franco-américain.**

## Axe n° 5

### Renforcer la cohésion de la zone Amérique du Nord et mieux l'inscrire dans le réseau mondial des établissements homologués, piloté par l'AEFE

Les distances géographiques entre les écoles sont souvent très importantes sur le continent nord-américain et se mesurent en fuseaux horaires : pourtant les établissements sont confrontés à des problématiques proches et doivent souvent mettre en œuvre des solutions ou des stratégies similaires pour les résoudre. Conforter le travail en réseau est un objectif majeur qui permet de gagner du temps et de l'efficacité. Les établissements nord-américains en ont pris conscience très tôt puisqu'ils se sont unis au sein de l'Association of French Schools in America (AFSA) avant même la création de l'AEFE. Ces dernières années, de plus en plus d'écoles s'impliquent dans des projets fédérateurs et prennent part activement à des concertations et actions au niveau de la zone. La mutualisation mise en place par l'AEFE depuis 2012 a donné un nouvel élan à la zone Amérique du Nord qui doit aussi s'inscrire plus activement dans le réseau mondial des établissements homologués, piloté par l'AEFE.

Pour renforcer le fonctionnement en réseau des établissements nord-américains dans cette zone et dans le monde, il convient de :

- ***Approfondir, en lien avec le MENESR, le suivi de l'homologation (Action 9, POS AEFE), en poursuivant la mise en place des conditions du suivi et de l'accompagnement de l'homologation des établissements.***
- ***Encourager les échanges sur les pratiques professionnelles dans le réseau (Action 66, POS AEFE)***
- ***Intégrer dans toute formation disciplinaire ou transversale à destination des enseignants un module spécifique sur les ressources et possibilités didactiques et pédagogiques du numérique (Action 49, POS AEFE).***
- ***Évaluer l'efficacité de la formation continue par la traçabilité des parcours et la mesure des progrès. (Action 3, POS AEFE).***
- ***Développer des outils de communication communs à l'ensemble des établissements, veiller à la bonne visibilité des éléments de communication et au respect de la charte graphique AEFE (Action 68, POS AEFE).***
- ***Susciter et soutenir des actions pédagogiques pilotes d'établissement et de zone sollicitant les savoirs et les compétences créatives de chaque élève (Action 7, POS AEFE).***
- ***Promouvoir les APP-Monde AEFE, actions pédagogiques pilotes fédérant les établissements et les élèves du réseau (Action 8, POS AEFE).***
- ***Développer le sentiment d'appartenance des élèves à un réseau mondial (actions pédagogiques pilotes interzones, APP-Monde AEFE, Conseils des délégués pour la vie lycéenne). (Action 64, POS AEFE).***
- ***Instaurer un seuil plancher-plafond de titulaires au sein des établissements (Action 93, POS AEFE)***
- ***Permettre à tous les établissements de s'approprier en profondeur les modalités de la mutualisation de la zone Amérique du Nord (définition d'un vade-mecum de la zone).***
- ***Généraliser les projets pédagogiques d'établissement (en articulation avec les plans stratégiques définis par les CA) en lien avec le projet de zone et les grandes priorités de l'AEFE et du Ministère de l'Éducation nationale.***



- **Continuer à développer les actions et projets de zone (Rallye math, Défi Scientifique) ainsi que la participation aux projets proposés par l'AEFE et par le Ministère de l'Education nationale (Printemps des poètes, Grande lessive, Journal du Lecteur, Ambassadeurs en herbe, etc.).**
- **Continuer à favoriser les échanges professionnels et l'évolution des pratiques pédagogiques grâce à l'accompagnement des enseignants par les équipes pédagogiques de zone, ainsi que la mise en cohérence des stages du plan régional de formation (PRF) avec les besoins des établissements.**
- **Favoriser les actions et projets inter-établissements et inter-zones (en particulier avec les zones d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud).**
- **Etablir des liens entre le réseau des établissements homologués et conventionnés d'une part, les associations FLAM aux Etats-Unis et les établissements bénéficiant du Label FrancEducation d'autre part, par la définition d'un code de bonne conduite entre FLAM, labellisés et établissements du réseau de l'AEFE.**
- **Continuer à développer les synergies entre le réseau des conseillers pédagogiques AEFE et MLF du premier degré.**
- **Renforcer l'efficacité et le travail en réseau des EEMCP2 sur la zone.**
- **Continuer à renforcer le vivier de personnes-ressources au niveau de la zone dans divers domaines d'expertise.**
- **Créer et alimenter un nouveau site internet de la zone et développer, en particulier, des rubriques pour le second degré.**
- **Favoriser la mutualisation et les échanges de pratiques par la mise en place d'une banque de données sur le nouveau site de la zone (outils pédagogiques et administratifs d'intérêt partagé).**
- **Valoriser les meilleures pratiques par le recueil des projets innovants des établissements sur le nouveau site de la zone.**

**Annexe 1 : Actions du Plan d'orientation stratégique de l'AEFE sélectionnées par l'équipe de la zone Amérique du Nord**

<b>Relever les nouveaux défis</b>		<b>Priorités projet de zone</b>
<b>Excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves</b>		
<b>Action 3</b> : Évaluer l'efficacité de la formation continue par la traçabilité des parcours et la mesure des progrès.		5
<b>Action 7</b> : Susciter et soutenir des actions pédagogiques pilotes d'établissement et de zone sollicitant les savoirs et les compétences créatives de chaque élève.		2- 5
<b>Action 8</b> : Promouvoir les APP-Monde AEFE, actions pédagogiques pilotes fédérant les établissements et les élèves du réseau.		5
<b>Action 9</b> : Approfondir, en lien avec le MENESR, le suivi de l'homologation.		5
<b>Action 11</b> : Réaffirmer l'unité du cycle de l'école maternelle en respectant les rythmes de l'enfant et en mettant en œuvre les dispositifs adaptés pour prévenir les difficultés scolaires.		3
<b>Action 12</b> : Consolider le cycle des fondamentaux et garantir leur acquisition. Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour la maîtrise du socle commun.		3
<b>Action 13</b> : Encourager la continuité et la cohérence éducatives, mettre en place les conseils école/collège pour renforcer la continuité pédagogique entre premier degré et second degré.		3
<b>Action 16</b> : Développer l'éducation artistique et culturelle, contextualisée par l'ouverture au pays d'accueil, tout au long de la scolarité.		1- 3
<b>Action 17</b> : Renforcer, outre la maîtrise de la langue française, la compétence à apprendre les langues et une compétence interculturelle.		1
<b>Action 18</b> : Consolider la qualité du bilinguisme français langue maternelle 2 et langue du pays d'accueil.		1
<b>Action 21</b> : Eduquer à la citoyenneté tous les élèves, de l'école au lycée.		2
<b>Action 24</b> : Assurer, avec l'appui du MENESR, une meilleure promotion des programmes, des diplômes nationaux et de leur plus-value internationale.		4
<b>Action 25</b> : Favoriser des modalités d'évaluations diversifiées, notamment l'évaluation positive.		2
<b>Action 26</b> : Développer l'offre de certifications de français DELF/DALF.		1
<b>Action 27</b> : Développer l'offre de certifications dans les langues des pays d'accueil en incitant les établissements à développer localement des partenariats institutionnels.		1
<b>Action 28</b> : Inciter les établissements à développer pour toutes les autres langues des partenariats avec les instituts culturels ou organismes qui certifient ces langues (Cambridge, Cervantès, Goethe, Dante).		1
<b>Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève</b>		
<b>Action 33</b> : Développer la formation des équipes, les outils d'aide à l'orientation (web-classeur, orientation à distance) et la mutualisation des bonnes pratiques.		4
<b>Aller plus loin avec le numérique</b>		
<b>Action 40</b> : Modifier les modalités d'enseignement et les modalités d'apprentissage pour une plus grande autonomie des élèves et le développement de leur compétence «apprendre à apprendre».		2
<b>Action 41</b> : Utiliser les potentialités du numérique pour une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé de la difficulté scolaire.		2
<b>Action 43</b> : Eduquer tous les élèves à un usage éthique et responsable du numérique.		2
<b>Action 47</b> : Mettre en place dans les établissements une charte numérique adossée au règlement intérieur.		2
<b>Action 49</b> : Intégrer dans toute formation disciplinaire ou transversale à destination des enseignants un module spécifique sur les ressources et possibilités didactiques et pédagogiques du numérique.		2 – 5
<b>Construire ensemble</b>		
<b>Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger</b>		
<b>Action 64</b> : Développer le sentiment d'appartenance des élèves à un réseau mondial (actions pédagogiques pilotes interzones, APP-Monde AEFE, Conseils des délégués pour la vie lycéenne).		5
<b>Action 66</b> : Encourager les échanges sur les pratiques professionnelles dans le réseau.		5
<b>Action 68</b> : Développer des outils de communication communs à l'ensemble des établissements. Veiller à la bonne visibilité des éléments de communication et au respect de la charte graphique AEFE.		5
<b>Action 78</b> : Favoriser la mise en place de parcours d'intégration et d'inclusion des élèves en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles (Projets personnalisés de scolarisation...).		2
<b>Action 79</b> : Intégrer de manière contextualisée les procédures recommandées par la loi française sur le handicap (vademecum commun aux établissements et aux familles, mise en commun de bonnes pratiques).		2
<b>Dessiner l'avenir</b>		
<b>Développement stratégique du réseau</b>		
<b>Action 93</b> : Instaurer un seuil plancher-plafond de titulaires au sein des établissements.		5

**Annexe 2 : Actions du Plan d'orientation stratégique de l'AEFE sélectionnées par au moins cinq établissements de la zone Amérique du Nord**

<b>Relever les nouveaux défis</b>		<b>Priorités projet de zone</b>
<b>Excellence éducative du réseau homologué, réussite de tous les élèves</b>		
<b>Action 11</b> : Réaffirmer l'unité du cycle de l'école maternelle en respectant les rythmes de l'enfant et en mettant en œuvre les dispositifs adaptés pour prévenir les difficultés scolaires.		3
<b>Action 12</b> : Consolider le cycle des fondamentaux et garantir leur acquisition. Enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour la maîtrise du socle commun.		3
<b>Action 14</b> : Assurer des parcours personnalisés de réussite dans tous les champs disciplinaires, de l'école au lycée.		2
<b>Action 17</b> : Renforcer, outre la maîtrise de la langue française, la compétence à apprendre les langues et une compétence interculturelle.		1
<b>Action 18</b> : Consolider la qualité du bilinguisme français langue maternelle 2 et langue du pays d'accueil.		1
<b>Action 19</b> : Favoriser une politique ambitieuse des établissements en matière d'enseignement et d'apprentissage d'autres langues internationales (anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais). Assurer les enseignements de langues et en langues dans des parcours personnalisés de réussite.		1
<b>Action 22</b> : Renforcer les politiques de vie scolaire et l'engagement des élèves sur des projets solidaires, humanitaires ou sportifs ouverts sur les pays d'accueil.		2
<b>Action 24</b> : Assurer, avec l'appui du MENESR, une meilleure promotion des programmes, des diplômes nationaux et de leur plus-value internationale.		4
<b>Action 25</b> : Favoriser des modalités d'évaluations diversifiées, notamment l'évaluation positive.		2
<b>Action 26</b> : Développer l'offre de certifications de français DELF/DALF.		1
<b>Une politique d'orientation renforcée, un parcours de formation pour chaque élève</b>		
<b>Action 31</b> : Poursuivre la mise en œuvre de parcours de découverte des métiers et des formations dans tous les établissements à partir de la 5 <sup>e</sup> . Renforcer l'orientation active pour développer l'autonomie des élèves et leur capacité à s'orienter tout au long de la vie.		3 - 4
<b>Aller plus loin avec le numérique</b>		
<b>Action 40</b> : Modifier les modalités d'enseignement et les modalités d'apprentissage pour une plus grande autonomie des élèves et le développement de leur compétence «apprendre à apprendre».		2
<b>Action 41</b> : Utiliser les potentialités du numérique pour une pédagogie différenciée et un accompagnement personnalisé de la difficulté scolaire.		2
<b>Action 42</b> : Inciter les élèves à travailler en réseau dans et hors le cadre de la classe, de l'établissement et du pays d'accueil autour de projets pédagogiques communs.		2
<b>Action 43</b> : Eduquer tous les élèves à un usage éthique et responsable du numérique.		2
<b>Action 44</b> : Mettre en place la spécialité informatique et sciences du numérique au lycée. Explorer la possibilité d'apporter à tous les élèves une initiation aux sciences du numérique dès l'école primaire.		2
<b>Action 52</b> : Favoriser le travail collaboratif entre enseignants et la mutualisation des ressources par le développement d'espaces numériques de travail.		2
<b>Construire ensemble</b>		
<b>Fédérer les acteurs et les partenaires de l'enseignement français à l'étranger</b>		
<b>Action 66</b> : Encourager les échanges sur les pratiques professionnelles dans le réseau.		5
<b>Action 68</b> : Développer des outils de communication communs à l'ensemble des établissements .veiller à la bonne visibilité des éléments de communication et au respect de la charte graphique AEFE.		5
<b>Action 78</b> : Favoriser la mise en place de parcours d'intégration et d'inclusion des élèves en situation de handicap et l'accompagnement de leurs familles (Projets personnalisés de scolarisation...).		2
<b>Coopération, ouverture sur le pays d'accueil</b>		
<b>Action 82</b> : Renforcer, en concertation avec les postes diplomatiques et le MENESR, partenariats et passerelles avec les systèmes éducatifs nationaux (enseignements et dispositifs scolaires, activités périscolaires, reconnaissance de nos diplômes).		5
<b>Dessiner l'avenir</b>		
<b>Développement stratégique du réseau</b>		
<b>Action 91</b> : Prendre en compte l'évolution des attentes des familles en matière d'offre scolaire et éducative.		5
<b>Action 93</b> : Instaurer un seuil plancher-plafond de titulaires au sein des établissements.		5
<b>Action 101</b> : Veiller au respect de la mise aux normes et à la sécurisation des établissements.		5